



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 13

votants : 18

Séance du : 27 février 2018. Date de convocation : 20 février 2018. L'an deux mil dix-huit le vingt-sept février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, VOISIN Frédéric, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : CHAIX Christiane mandat à : D'HAILLECOURT Raymond

CROUZET Jean-Louis mandat à : DEVERA Louis

DOREL Patricia mandat à : BLACHE Pascale

BACQUET Franck mandat à : ALMORIC Bruno

CASTRO Marjolaine mandate à : AVRILA Anne

Absent(e)(s) : ALCINDOR Kathleen

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

Codification ACTES : 7.5 subventions

Objet : Aménagement et mise en valeur du centre ancien du village- 1^{re} tranche – partie entre la Chapelle Saint-Blaise et l'église Saint-Martin, demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) – année 2018. Re établissement pour adéquation du plan de financement

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte qu'il est nécessaire de ré établir la délibération de demande de subvention D.E.T.R 2018 pour mettre en adéquation le plan de financement prévisionnel avec une dotation plafonnée de 125 000 euros conformément à la circulaire du 18 décembre 2018 « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R. – 2018) et afin de répondre aux observations du service instructeur de la Préfecture de la Drôme.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'étude d'aménagement du centre ancien du village établie par Madame Manuelle

HERY, architecte du Patrimoine et D.P.L.G. domiciliée Place du Château à Puygiron (Drôme).

L'étude porte sur l'aménagement et la mise en valeur du centre ancien de Montboucher sur Jabron, afin de permettre aux habitants d'avoir un environnement de vie plus agréable, plus adapté et plus attrayant, le but principal étant que le cœur du vieux village devienne un lieu de promenade, de rencontre et d'évasion. Il est prévu pour les personnes à mobilité réduite des cheminements pour favoriser leur déplacement.

La mise en valeur des rues, des places et des carrefours, l'aménagement par l'installation de mobilier urbain, de bancs, de jardinières, contribueront à favoriser les relations conviviales entre les habitants. L'aménagement urbain mis en place permettra la déambulation et valorisera les principaux éléments remarquables que sont le château, les enceintes, tours, portes d'accès et courtines, la chapelle Saint-Blaise du XIV^e siècle, l'église Saint-Martin, immeubles, places, ... tout en prenant en compte tous les paramètres liés aux circulations, aux usagers dont les personnes à mobilité réduite, à la sécurité du public, à l'éclairage public, à l'enfouissement des réseaux secs et humides.

La commune projette une réalisation selon les priorités.

Travaux projetés en 2018 :

- Traitement porte sud
- Traitement de l'ancien jardin du Curé
- Abords de la chapelle Saint-Blaise
- Accès sécurisé du pied de la tour
- Parvis de l'église Saint-Martin
- Stationnement est de l'église
- Rues de la deuxième enceinte

Montant des travaux, y compris honoraires : 885 107,70 € H.T. (1 062 129,24 € TTC).

Monsieur le Maire précise que l'évaluation des dépenses de fonctionnement pour cet investissement concerne exclusivement des travaux d'aménagement extérieurs. Ils ne génèrent aucune dépense supplémentaire à celle d'aujourd'hui avant travaux. Au contraire il est envisagé de réaliser des économies grâce au remplacement de l'éclairage public par un éclairage LED beaucoup moins consommateur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

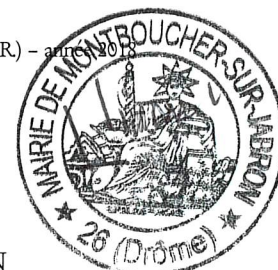
- décide d'autoriser la réalisation de travaux pour un montant estimé de 885 107,70 € H.T. y compris les honoraires soit 1 062 129,24 € TTC ;
- accepte le plan de financement ci-annexé ;
- sollicite l'octroi de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) – année 2018.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron.

Le 01 mars 2018.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



PLAN DE FINANCEMENT
 AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU CENTRE ANCIEN DU VILLAGE

1ere tranche

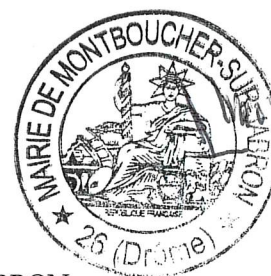
Partie entre la Chapelle Saint-Blaise et l'église de Saint-Martin

D.E.T.R. - année 2018

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Traitement de la porte Sud	14 900,00 €	D..E.T.R. (25 % du H.T. plafonné à 500 000 € de travaux)	125 000,00 €
Quartier Saint-Blaise		Conseil régional	61 957,49 €
Traitement de l'ancien jardin du curé	128 300,00 €	Conseil Départemental (20 % du H.T. plafonné à 500 000 € de travaux)	100 000,00 €
Abords de la Chapelle Saint-Blaise	74 750,00 €	Fonds Propres	598 150,21 €
Accès sécurisé du pied de la tour	122 600,00 €		
Quartier église			
Parvis de l'église Saint-Martin	131 050,00 €		
Stationnement Est de l'église (travaux voirie)	133 560,00 €		
Rues deuxième enceinte	218 196,00 €		
honoraires	61 751,70 €		
TOTAL OPERATION 1^{ère} tranche	885 107,70 €	TOTAL GENERAL	885 107,70 €
Travaux non subventionnables D.E.T.R. pour voirie	133 560,00 €		
TOTAL travaux subventionnables D.E.T.R.	751 547,70 €		

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron.
 Le 01 mars 2018..

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :
 en exercice : 19
 présents : 13
 votants : 18

Séance du : 27 février 2018. Date de convocation : 20 février 2018. L'an deux mil dix-huit le vingt-sept février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, VOISIN Frédéric, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : CHAIX Christiane mandat à : D'HAILLECOURT Raymond
 CROUZET Jean-Louis mandat à : DEVERA Louis
 DOREL Patricia mandat à : BLACHE Pascale
 BACQUET Franck mandat à : ALMORIC Bruno
 CASTRO Marjolaine mandate à : AVRILA Anne

Absent(e)(s) : ALCINDOR Kathleen

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

Codification ACTES : 3.6 autres actes de gestion du domaine privé

Objet : S.D.E. 26 -Territoire d'Energie/commune – convention pour une servitude de passage de ligne électrique souterraine en propriété privée communale – section A n°790

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte que dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution de l'énergie électrique sur le département de la Drôme, le Syndicat Départemental d'Energie (S.D.E. 26) doit réaliser les travaux suivant :

- BTA 240/410 volts – Effacement et fiabilisation des réseaux électriques – au centre du vieux Village à partir du Poste : « MONTBOUCHER SUR JABRON – 26191 P0001 ».

Le tracé retenu par le S.D.E 26 pour la réalisation du projet emprunte la propriété communale cadastrée A n°790.

Pour que le projet soit réalisé, il convient d'accepter les ouvrages prévus sur la propriété communale et que cet accord soit formalisé par une convention amiable établie entre le S.D.E. 26 et la commune pour une servitude de passage de ligne électrique souterraine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

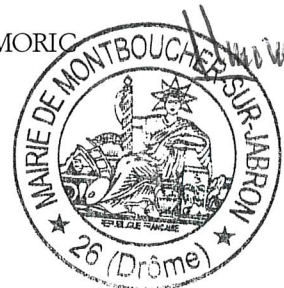
- d'accepter les ouvrages prévus par le S.D.E. 26 sur la propriété communale A n°790 d'effacement et fiabilisation de réseaux électriques, au centre du vieux village à partir du poste « MONTBOUCHER SUR JABRON – 26191 P0001 »
- d'accepter que les représentants du S.D.E 26 pénètrent sur la parcelle communale précitée pour la réalisation de la ligne électrique souterraine, l'exploitation courante, l'entretien, voire la réparation de la canalisation.
- d'habiliter Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires ainsi que la convention de servitude à intervenir.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron.

le 01 mars 2018.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :
 en exercice : 19
 présents : 13
 votants : 18

Séance du : 27 février 2018. Date de convocation : 20 février 2018. L'an deux mil dix-huit le vingt-sept février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, VOISIN Frédéric, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : CHAIX Christiane mandat à : D'HAILLECOURT Raymond

CROUZET Jean-Louis mandat à : DEVERA Louis

DOREL Patricia mandat à : BLACHE Pascale

BACQUET Franck mandat à : ALMORIC Bruno

CASTRO Marjolaine mandate à : AVRILA Anne

Absent(e)(s) : ALCINDOR Kathleen

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

Codification ACTES : 3.6 autres actes de gestion du domaine privé

Objet : S.D.E. 26-Territoire d'Energie/commune – convention pour une servitude de passage de ligne électrique aérienne et accessoires en propriété privée communale – section A n°858

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte que dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution de l'énergie électrique sur le département de la Drôme, le Syndicat Départemental d'Energie (S.D.E. 26) doit réaliser les travaux suivant :

- BTA 240/410 volts – Effacement et fiabilisation des réseaux électriques – au centre du vieux Village à partir du Poste : « MONTBOUCHER SUR JABRON – 26191 P0001 ».

Le tracé retenu par le S.D.E 26 pour la réalisation du projet emprunte la propriété communale cadastrée A n°858.

Pour que le projet soit réalisé, il convient d'accepter les ouvrages prévus sur la propriété communale et que cet accord soit formalisé par une convention amiable établie entre le S.D.E. 26 et la commune pour une servitude de passage de ligne électrique aérienne et accessoires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

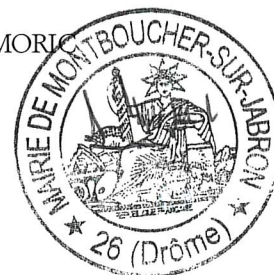
- d'accepter les ouvrages prévus par le S.D.E. 26 sur la propriété communale A n°858 d'effacement et fiabilisation de réseaux électriques, au centre du vieux village à partir du poste « MONTBOUCHER SUR JABRON – 26191 P0001 »
- d'accepter que les représentants du S.D.E 26 pénètrent sur la parcelle communale précitée pour la réalisation de la ligne électrique aérienne et accessoires, l'exploitation courante, l'entretien, voire la réparation des ouvrages.
- d'habiliter Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires ainsi que la convention de servitude à intervenir.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron.

le 01 mars 2018.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :
 en exercice : 19
 présents : 13
 votants : 18

Séance du : 27 février 2018. Date de convocation : 20 février 2018. L'an deux mil dix-huit le vingt-sept février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, VOISIN Frédéric, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : CHAIX Christiane mandat à : D'HAILLECOURT Raymond
 CROUZET Jean-Louis mandat à : DEVERA Louis
 DOREL Patricia mandat à : BLACHE Pascale
 BACQUET Franck mandat à : ALMORIC Bruno
 CASTRO Marjolaine mandate à : AVRILA Anne

Absent(e)(s) : ALCINDOR Kathleen

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

Codification ACTES : 4.1 *personnel titulaires et stagiaire de la F.P.T.*

Objet : création de poste, garde champêtre chef principal

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Monsieur le Maire fait part aux membres présents de la nécessité de créer un poste permanent de garde champêtre chef principal à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1 - La création d'un emploi de garde champêtre chef principal à temps complet à compter du 16 avril 2018.
- 2 - Que le régime indemnitaire s'appliquera pour ce poste conformément aux textes en vigueur.
- 3 - De modifier en conséquence le tableau des emplois.
- 4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron.
 le 01 mars 2018.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :
 en exercice : 19
 présents : 13
 votants : 18

Séance du : 27 février 2018. Date de convocation : 20 février 2018. L'an deux mil dix-huit le vingt-sept février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, VOISIN Frédéric, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : CHAIX Christiane mandat à : D'HAILLECOURT Raymond
 CROUZET Jean-Louis mandat à : DEVERA Louis
 DOREL Patricia mandat à : BLACHE Pascale
 BACQUET Franck mandat à : ALMORIC Bruno
 CASTRO Marjolaine mandat à : AVRILA Anne

Absent(e)(s) : ALCINDOR Kathleen

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

Codification ACTES : 3.1 acquisition

Objet : SDH/Commune : rétrocession des voiries lotissement « Les vignes de Saint-Martin » - ZB 1067 et ZB 1081

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Société pour le Développement de l'Habitat - SDH Constructeur, domiciliée 4, Rue Pasteur à Valence (Drôme), propriétaire sur la commune d'une partie de la voirie, du lotissement « Les Vignes de Saint-Martin », a fait connaître son souhait de rétrocéder gratuitement à la commune ces parties communes du dit lotissement, destinées à être incorporées à la voirie communale, à savoir :

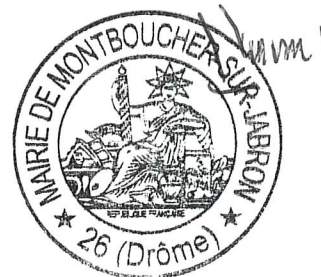
- Parcelle : ZB 1067 d'environ 580 m2 (voirie)
- Parcelle ZB 1081 d'environ 516 m2 (voirie)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide qu'il doit être procédé à la rétrocession gratuite à la commune des parcelles cadastrées :
 - o Parcelle : ZB 1067 d'environ 580 m2 (voirie)
 - o Parcelle ZB 1081 d'environ 516 m2 (voirie)
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ces acquisitions et à signer auprès du notaire les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron.
 le 01 mars 2018.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :
 en exercice : 19
 présents : 13
 votants : 18

Séance du : 27 février 2018. Date de convocation : 20 février 2018. L'an deux mil dix-huit le vingt-sept février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, VOISIN Frédéric, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : CHAIX Christiane mandat à : D'HAILLECOURT Raymond
 CROUZET Jean-Louis mandat à : DEVERA Louis
 DOREL Patricia mandat à : BLACHE Pascale
 BACQUET Franck mandat à : ALMORIC Bruno
 CASTRO Marjolaine mandate à : AVRILA Anne

Absent(e)(s) : ALCINDOR Kathleen

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

Codification ACTES : 3.1 acquisition

Objet : acquisition partie de parcelle ZC n°95 appartenant à Madame DELCLEVE Colette Marie

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée ZC n°95, appartenant à Madame DELCLEVE Colette Marie, domiciliée 105, Avenue Général de Gaulle supportant un bien patrimonial communal, d'une surface d'environ 40 m2.

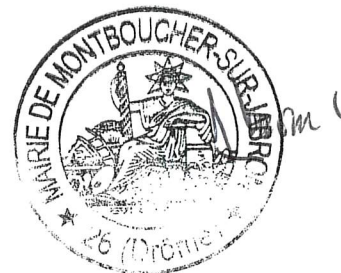
L'acquisition sera gratuite, le document d'arpentage à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide qu'il doit être procédé à l'acquisition gratuite par la commune d'une partie de la parcelle cadastrée ZC n°95, appartenant à Madame DELCLEVE Colette Marie, domiciliée 105 Avenue Général de Gaulle, pour une surface d'environ 40 m2.
- dit que les frais d'arpentage seront à la charge de la commune.
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ces acquisitions et à signer auprès du notaire les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron.
 le 01 mars 2018.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :
 en exercice : 19
 présents : 13
 votants : 18

Séance du : 27 février 2018. Date de convocation : 20 février 2018. L'an deux mil dix-huit le vingt-sept février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, VOISIN Frédéric, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : CHAIX Christiane mandat à : D'HAILLECOURT Raymond

CROUZET Jean-Louis mandat à : DEVERA Louis

DOREL Patricia mandat à : BLACHE Pascale

BACQUET Franck mandat à : ALMORIC Bruno

CASTRO Marjolaine mandate à : AVRILA Anne

Absent(e)(s) : ALCINDOR Kathleen

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

Codification ACTES : 3.6 autres actes de gestion du domaine privé

Objet : Office de Tourisme de Montélimar – Agglomération/commune – convention

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte que c'est l'Office de Tourisme de Montélimar-Agglomération qui édite les topo-guides qui invitent les visiteurs à parcourir les sentiers de randonnée du territoire (40 parcours, 350 km de marche).

Pour que les communes, entreprises, particuliers, propriétaires des sentiers traversés soient déchargés de la responsabilité des incidents qui pourraient survenir, Montélimar Agglomération via l'Office de Tourisme établit des conventions avec les propriétaires.

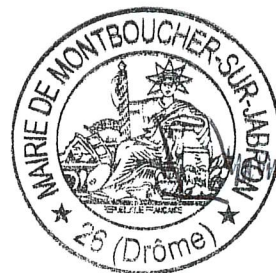
Monsieur le Maire explique que des sentiers de petites randonnées traversent des parcelles communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'habiliter Monsieur le Maire à signer les conventions de passage des itinéraires de petites randonnées avec Montélimar Agglomération via l'Office de Tourisme de Montélimar agglomération et à signer tous documents nécessaires.

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron.
 le 01 mars 2018.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Codification ACTES : 5.4 délégation de fonction

Conseil Municipal du 27 février 2018.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- vu l'article L2122-22 du CGCT,
- vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014,
- considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

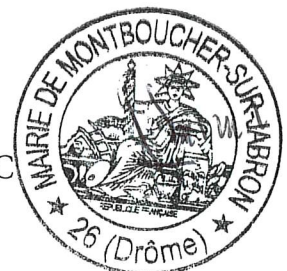
Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) décision du 16 novembre 2017 : contrat de maintenance des logiciels GFI :
 - Phase Web finances
 - Phase Web ressource humaines paie
 - Phase Web élections politiquesAvec GFI Pro Solution Territoriales à Nîmes (Gard) pour une durée de 3 ans pour un montant annuel de 4 804,31 € H.T. soit 5 765,17 € TTC.
- 2) décision du 20 novembre 2017 : Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs sur le chantier. C.S.S. pour les travaux d'aménagement et la mise en valeur du centre ancien du village entre la chapelle Saint-Blaise et l'église Saint-Martin, contrat établi avec SAS CoBAT Marc BRUGEL, domicilié à Montélimar (Drôme) – 1 200 euros H.T. (1 440,00 euros T.T.C.).
- 3) décision du 13 décembre 2017 : maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la mise en valeur du centre ancien du village entre la Chapelle Saint-Blaise et l'église Saint-Martin attribuée à Manuelle HERY, architecte DPLG – architecte du patrimoine et David PANSIOT-DP INGE agissant conjointement avec mandataire solidaire pour un montant de 61 725,00 euros H.T. (74 070,00 euros T.T.C.). Missions de AVP, PRO, ACT, VISA, DET, OPC et AOR.
- 4) Décision du 01 février 2018 : contrat de location et de maintenance de photocopieurs/imprimantes réseau pour un montant annuel de 5 986,78 € soit 7 184 € TTC, contrat établi avec VBS Rhône Alpes à Valence (Drôme) pour une durée de 4 ans.

Fait à la date sus indiquée et affiché le 01 mars 2018.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Objet : compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 février 2018

Point sur le travail des agents du service technique

- enlèvement des encombrants (2 fois par semaine)
- entretien stades de football
- nettoyage du talus du « Chemin des Remparts »
- ramassage des feuilles « Chemin des Chênes » et au Village
- rebouchage des ornières « Chemin de l'Abri » et bouchage des nids de poules
- peinture lasure du mobilier urbain
- entretien des écoles et nettoyage de la cour de récréation
- entretien de la M.J.C.
- salle des fêtes : modification du podium
- aide au nettoyage de la cantine
- démontage Terrasse de l'auberge de la Tour

Nouveaux horaires du groupe scolaire « Hubert REEVES »

La demande de « modifications à 4 jours pour la rentrée 2018 » a été faite auprès de l'éducation nationale. Les nouveaux horaires scolaires pour la rentrée 2018- 2019 seraient :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45.

TRAVAUX RD540

Préalablement aux travaux de réalisation, il y a obligation d'effectuer des fouilles d'archéologie préventive sur l'emprise concernée. Cette intervention prévue en septembre retardera d'autant le début des travaux qui était prévu au début du 2^e semestre 2018.

Jumelage

Possibilité de réaliser un jumelage avec la commune de Ronchis en Italie, village qui est situé à environ 80 km de Venise.

Pour cela, une rencontre préparatoire sur 3 journées a eu lieu avec les élus du village de Ronchis, par quelques membres du comité de jumelage, avec au programme, réunions de travail et visites du territoire. En retour, une visite de la commune de Montboucher sur Jabron est prévue en avril prochain par des membres du comité de jumelage de la commune de Ronchis.

Maison médicale

Deux médecins sont désireux de venir exercer sur la commune de Montboucher sur Jabron. L'ancienne cantine scolaire pourrait être aménagée pour y installer leur cabinet médical, en attendant la construction de la maison médicale.

Quelques dates

- samedi 10 mars 2018, dans le cadre des rencontres culturelles itinérantes, le groupe de jazz New Orléans, « Patates Blues » se produira, salles des fêtes à 20h30
- samedi 17 mars 2018 : cérémonie de la citoyenneté à 11h30
- dimanche 18 mars 2018 : course « Corima » organisée par Montélimar-Agglomération
- samedi 24 mars 2018 : loto du « Sou des écoles », salle des fêtes